

L'IMPARTIAL

FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an\$1.00
Six mois50
Trois mois25

Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard.

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 23 Avril

L'Impartial

Comme l'indique la date de cette édition, il sera facile de se rendre compte que l'IMPARTIAL n'a pas paru la semaine dernière.

Avec ces explications nous sommes certains que nos lecteurs ne nous jugeront pas avec trop de sévérité.

Representation a Ottawa

Une résolution proposée par le premier Peters et secondée par l'hon. D. Gordon, priant le gouvernement fédéral de ne pas diminuer le nombre de nos représentants à Ottawa, a été soumise à la législature et adoptée à l'unanimité.

Whear vs. le Guardian

Le comité qui avait été nommé pour régler la difficulté existant entre Whear et le Guardian, s'est assemblé mardi passé pour entendre les témoignages de part et d'autre; mais il s'est bientôt aperçu qu'il n'avait pas le pouvoir d'assumer les témoins.

Pour l'Avenir

La raison pour laquelle tant de jeunes hommes sont inutiles en même temps qu'un embarras à eux-mêmes et aux autres, est qu'ils ont été nourris et élevés à la cuillère jusqu'à ce que leur moelle morale ait pris la consistance de la gélatine; et que les pères oublient que les excellentes conditions stimulantes qui leur ont donné la santé physique, morale et intellectuelle ne sont pas fournies à leurs enfants.

Pères, ne privez donc pas vos fils de ce que vous avez compté comme le plus précieux de votre vie: l'activité, les luttes, les succès qui vous ont donné un cœur fort, un œil clair et un cerveau équilibré.

Fromagerie

L'association de l'industrie laitière de Tignish et Palmer Road s'est procurée les services de M. Léo J. Murphy comme gérant de la manufacture et M. Joseph T. Bernard premier assistant, pour la saison de 1903.

Allocation du Saint Pere dans l'audience du 20 fevrier ou la Tiare d'or lui fut presentee

Vénérables Frères, bien aimés Fils,

Le long exercice de la charge apostolique dont l'histoire nous offre un seul exemple depuis le bienheureux Pierre, et qui Nous est accordé sans aucun mérite de Notre part, est, reconnaissez le avec Nous, un bienfait mémorable et si particulièrement de la divine bonté.

Car enfin, à considérer le cours et les voies ordinaires de la nature, quelle espérance y avait il de voir se lever pour Nous, au terme extrême, le jour présent?

Le souverain Seigneur et modérateur de toutes choses, Dieu, fait apparaître sa Providence dans les heureuses conséquences de cet événement tout personnel; car, à cette occasion, la piété d'un grand nombre s'est enflammée davantage encore sur tous les points du monde.

Ce n'est pas précisément sur Nous-même, en effet, que se tourne l'attention et les hommages de cette immense multitude; c'est sur la haute dignité dont nous sommes revêtus. Votre présence ici aujourd'hui rend le même témoignage; si vous a plu de vous réunir si nombreux dans cette salle pour Nous rendre ces devoirs, n'est-ce pas sur tout la vue de Pierre qui vous a attirés?

Ces présents, témoignage éclatant

de la piété universelle des peuples, cette triple couronne, ces clés mystiques, parlent-ils d'autre chose que de la force et de la majesté du Pontificat romain? Et trouverait-on une autre signification à cette médaille frappée en souvenir de ce grand jour, à ces collectes qui sont venues de tous les points du monde pour restaurer le temple de Latran? Oui, c'est la volonté de rendre honneur au Pontife qui a été le motif de la libéralité.

Ces manifestations, surtout parce qu'elles tournent à l'honneur de Notre-Seigneur Dieu, nous causent une consolation bien opportune, parmi nos soucis et nos amertumes.

Aussi est-ce avec amour que nous vous serrons sur notre cœur, vous tous qui êtes ici, et tout particulièrement, vous, bien aimés Fils, qui avez pris l'initiative et la direction de ces magnifiques solennités! Votre zèle et les sollicitudes que vous avez ainsi assumées resteront dans notre souvenir reconnaissant.

Voici maintenant notre suprême leçon; recevez-la et gravez-la dans vos esprits: il ne faut chercher de salut que dans l'Eglise, et il faut chercher l'instrument vraiment fort, l'instrument indestructible de ce salut dans le Pontificat romain: Dieu l'a ainsi établi.

Les Mauvaises Lectures; l'ivrognerie

Nous avons, maintes et maintes fois, par la voix de notre journal, placé sous les yeux de nos lecteurs les avis salutaires et les avertissements sérieux de nos archevêques, nos évêques et nos prêtres, sur les dangers imminents auxquels s'exposent les jeunes gens qui se livrent aux mauvaises lectures.

Pas plus tard que la semaine dernière, de jeunes gamins de dix, douze et quinze ans se disputaient certains journaux pour y lire les scandales qui se sont déroulés dernièrement dans cette province, tel que le scandale de Bonshaw, etc.

Après tout, on a guère lieu de s'étonner d'une telle conduite de la part de jeunes gens. Ils ne font que suivre l'exemple qui leur est montré par ceux qui devraient être les premiers à enrayer ce mal, mais qui au contraire, encouragent d'une manière toute particulière, ces journaux qui donnent publicité à tous les scandales, en les patronnant et par leurs deniers et par leurs écrits.

Nous n'ignorons pas que nous encourageons encore l'ire et la haine de certains individus pour notre hardiesse d'écrire ce qui précède. C'est égal, c'est un des devoirs du journal chrétien. Nous avons été, il n'y a pas bien longtemps, l'objet d'une attaque personnelle pour avoir voulu faire mettre fin à des actes

scandaleux causés par l'ivrognerie. Nous avons même été traités de non catholiques, parce que nous nous montrions catholiques. Dans ce temps là, le mensonge, la calomnie et l'hypocrisie se donnèrent la main pour étouffer plus efficacement les justes plaintes qui étaient faites. Le mal prévalut. Le vice fut toléré. Aujourd'hui tous les agents mal-faisants qui demandaient la continuation du libertinage portent leurs fruits. De quelque côté que l'on jette les yeux les preuves sont écrasantes.

Le jour de Pâques plusieurs jeunes gamins du village, depuis l'âge de 10 à 15 ans se hâtèrent de se "décarner." Les rues de notre village étaient le théâtre de leurs exploits. Pendant des heures, des hurlements, des jurons et des insultes aux passants, telle était la ré- création de ces grossiers. Où avaient-ils pris le whiskey pour se mettre en cet état qui les faisait ressembler à la brute? C'est une question facile à répondre si l'on voulait la sobriété dans notre village.

Le "frolie" s'est continué dimanche dernier, par deux flâneurs bien connus de notre village. L'un d'eux, un maître d'école licencié qui n'est pas à sa première offense, se promenait dans les rues dans un état d'ivresse et le revolver au poing. Il préparait sans doute par ses jurons et ses hurlements la leçon qu'il devait faire apprendre, le lendemain, aux jeunes élèves de l'école qu'il dirige.

La paroisse modèle (?) de Tignish est devenue bien débordée depuis quelque temps. Doit-on en être étonné? Non.

Le mauvais exemple produit ses fruits.

Punition des Persecuteurs

On écrit de Bretagne: que les catholiques populations de ce pays viennent d'être vivement frappées par des événements qui suivent de près l'expulsion violente des Sœurs.

La femme d'un gendarme, lequel s'était particulièrement fait remarquer par sa brutalité, mourut subitement quelques jours après les tristes incidents des expulsions.

La malheureuse avait dit à son mari: "Apporte moi donc un jour la tête d'une Sœur."

Un brigadier de gendarmerie, qui s'était montré également très rigoureux dans son odieuse mission d'expulser, assistait aux obsèques de la femme d'un de ses collègues et tombait raide mort derrière le cercueil.

Dans une autre localité, un de ceux qui se montrèrent les plus acharnés contre les religieuses perdit successivement, et à quelques

jours de distance, un de ses enfants et sa femme.

Il faut laisser à la conscience de chacun le soin de faire sur ces douloureux événements les réflexions qu'ils comportent.

Mais on doit se souvenir qu'après les grandes persécutions contre les premiers chrétiens, Lactance put écrire un livre terrible "sur la mort des persécuteurs."

Barachois, N. B.

Mardi passé tandis que le jeune Gélais Arsenault, âgé d'une douzaine d'années, fils de M. Thomas V. Arsenault, faisait une petite course à cheval, il tomba par terre. Le cheval passa sur lui, lui infligeant plusieurs blessures au visage—une large déchirure au front, une joue tranchée en deux, une paupière tordue et lacérée, le nez fendu en deux et tout fracturé.

Echos de Palmer Road

La paroisse de l'Immaculée Conception vient d'être témoin d'une des plus belles fêtes qu'elle ait à enregistrer dans ses annales: la célébration du saint jour de Pâques.

Parfait dans ses goûts, le Révérend Père P. C. Gauthier avait orné l'autel avec une délicatesse exquise qui eut fait honneur à un artiste décorateur. Le chœur de l'orgue, sous la direction de M. et Mme. J. B. Gaudet, a chanté avec beaucoup d'entrain et de justesse la Messe Royale.

Après les jours austères du carême, il est bien légitime qu'on s'amuse un peu. Aussi notre vénéré pasteur a-t-il voulu se charger d'organiser un concert, gratis pour le soir du lundi de Pâques, (chose assez rare), auquel il a lui-même pris une part très active. Tous les acteurs se sont montrés de très grande force pour des amateurs.

Mais la palme revient, sans contradiction au Rev. P. C. Gauthier qui a profondément remué l'auditoire par sa chanson: "Le Breton exilé", exécutée d'une voix pure où vibraient les accents du vrai patriote qui ressent pour sa chère Acadie les sentiments qu'exprime le chant du Breton absent.

Puis, passant à la partie comique, il a fait rire aux larmes toute l'assemblée par ses lectures des poésies de Drummond. Dans la partie musicale, notre artiste acadienne, Mme Doiron, aurait transporté d'admiration une assistance qui ferait une spécialité de la musique.

Mme J. B. Gaudet a interprété sa romance de manière à mériter les honneurs du rappel.

On ne saurait trop vanter M. J. B. Gaudet pour le succès que lui ont valu ses apparitions sur la scène.

La salle a failli écrouler sous les applaudissements quand les jeunes Doiron et Gaudet eurent terminé leur potpourri.

L. Bierlée, de Paris, et A. Poirier, de Québec, ont fait honneur à leurs hôtes. Voici le programme tel qu'il a été exécuté:

PROGRAMME

- 1. Ouverture, L'aigle invincible, musique par Mme Doiron.
2. La grève des forgerons, déclamation par J. A. Poirier.
3. Le Breton exilé, chanson par Rev. P. C. Gauthier.
4. Chanson composée pour la circonstance, J. A. Poirier.
5. "The habitant", lecture par Rev. P. C. Gauthier.
6. On demande un acteur (comédie), Baptiste, J. A. Poirier, Lascène, L. Bierlée.
7. Jérôme, Déclamation, J. A. Poirier.
8. Annette, valse, Mme Doiron.
9. Potpourri, chant, MM. Doiron et B. Gaudet.
10. Saprissi, monologue, J. B. Gaudet.
11. Lecture, Rev. P. C. Gauthier.
12. Le prince au long nez, chanson, J. B. Gaudet.
13. Cascade de roses, musique, Mme Doiron.
14. Fleurs et fleurs, romance, Mme. J. B. Gaudet.
15. Concert sur l'eau, musique, Mme Doiron.
16. Soufflez-moi dans l'œil, (comédie), Mouillebouché, J. A. Poirier, Tropical, L. Bierlée.
17. Vive la France, chœur des acteurs.

Dieu sauve le roi. A la fin de sa séance, le Rév. Père Gauthier a été très heureux dans ses remarques toutes pleines de zèle et d'esprit gaulois.

Charlottetown

Charlottetown se signale de ce temps-ci d'une manière toute particulière par les événements tragiques qui se succèdent. Jos Carver est en prison pour avoir tué son patron Stewart; une veuve Mc-

Neill est en prison sous l'accusation d'infanticide; un nommé John McLaughlin a été trouvé mort dans une maison sur la rue Kent. A une enquête qui a eu lieu, le juré a rendu un verdict disant que McLaughlin est mort des excès de la boisson.

Le Regina Coeli

C'était vers la fin du sixième siècle. Un fléau terrible, écrit M. l'abbé Arbellot, exerçait d'affreux ravages dans la ville de Rome. La peste faisait chaque jour de nombreuses victimes. Saint Grégoire, dans les discours qu'il adressa aux Romains en cette occasion, disait: "Voici que tout le peuple est frappé par le glaive de la colère céleste: tous sont enlevés subitement; la mort n'est pas précédée par une longue maladie, chacun est emporté avant d'avoir eu le temps de faire pénitence. Les habitants tombent en masse, les maisons deviennent désertes; les pères suivent les funérailles de leurs enfants, et leurs héritiers les précèdent dans la tombe."

Saint Grégoire comprit qu'il était nécessaire d'apaiser la colère divine, et que, pour obtenir cet apaisement, il fallait avoir recours à l'intercession de la Mère de Dieu. Il ordonna donc qu'on ferait une procession solennelle à laquelle assisterait tout le clergé avec tout le peuple. Sept cortèges différents, conduits par les prêtres des divers conduits de Rome, devaient se rendre, en chantant des litanies, à l'église de Sainte-Marie-Majeure.

Le premier cortège partit de l'église des Saints-Côme-et-Damien; le second, de la basilique des Saints-Gervais-et-Protais; le troisième, de l'église des Saints-Marcellin-et-Pierre; le quatrième, de la basilique des Saints-Jean-et-Paul; le cinquième, de la basilique du premier martyr saint Etienne; le sixième, de l'église de Sainte-Euphémie; le septième, de la Basilique de Saint-Clément.

Le premier cortège était composé du clergé; le second des abbés avec leurs moines; le troisième, des abbesses avec leurs religieuses; le quatrième, de tous les enfants; le cinquième, des hommes laïques; le sixième, des veuves; le septième, des femmes mariées.

Ces détails sont empruntés à Grégoire de Tours, qui les tenait de son diacre, récemment arrivé de Rome.

La Vierge sainte, que l'Eglise appelle "la Consolatrice des affligés," ne fut pas invoquée en vain: le fléau, jusque-là impitoyable, cessa ses ravages. Ecoutons ce que raconte un écrivain du troisième siècle, Durand, évêque de Mendé: "Il faut remarquer, dit-il, que lorsque dans la ville de Rome sévissait une peste très intense, le bienheureux Grégoire, au temps de Pâques, ordonna que l'image de la Bienheureuse Vierge Marie, conservée dans l'église de "l'Arca Coeli," et peinte par saint Luc, serait portée solennellement en procession. Or comme elle s'avancait en tête du cortège, les assistants entendirent soudain trois voix d'anges qui chantaient au-dessus de la sainte image: Regina coeli, laetare, alleluia! Quia quem meruisti portare, alleluia! Resurrexit sicut dixit, alleluia! Le chœur angélique se tut; mais aussitôt le bienheureux Grégoire, transporté d'une sainte allégresse, osa unir les supplications de la terre à l'hymne des Anges et s'écria: "Ora pro nobis DEUM, alleluia!"

L'antienne pascalle était composée. Cependant tout le cortège s'était agenouillé, dans un même sentiment d'allégresse et de reconnaissance; il écoutait, ravi, la sérénaphique mélodie dont les échos allaient se perdre au sein des nues, quand le Pontife, les yeux fixés vers le ciel, aperçut l'Ange du Seigneur sur la cime du mausolée d'Adrien, tenant en main un glaive tout sanglant, qu'il essuia et qu'il remit dans le fourreau. C'était dire: Dieu est apaisé, et la peste ne fera plus de victimes. De fait, à l'instant même, le fléau cessa.

En mémoire de ce prodige, le môle d'Adrien et le pont en face furent appelés le fort et le port "Saint-Ange." Au sommet de la forteresse, à l'endroit même de l'apparition, fut dressée une statue colossale représentant l'Ange exterminateur, dans l'attitude où l'avait vu saint Grégoire.

Le Bill de Redistribution, a Tignish

Lundi soir le 13 de ce mois avait lieu, à la salle Tignish, Tignish, une assemblée convoquée par le président du parti libéral et le président du parti conservateur du collège électoral du comté de Prince. Le but de l'assemblée était de prendre des moyens et adopter des résolutions condamnant l'acte en contemp-tation à Ottawa de priver l'Ile d'un autre représentant à la Chambre des Communes.

M. Hackett fut le premier à porter la parole. Il dit:—Si toutefois nous ne pouvons empêcher de se perpétrer l'acte d'injustice de nous priver d'un autre membre—ce qui ne nous en laisserait que quatre au lieu de six auxquels nous avons droit, nous devons insister à ce que cette province soit divisée en quatre collèges électoraux, donnant à chaque division à peu près 25,000 âmes pour chaque représentant, tandis que si les lignes de comté sont suivies, le comté Queens aura deux représentants, ce qui n'est pas juste. Ici, le Dr. Murphy proposa un comité pour formuler les résolutions requises. MM. J. H. Bell, B. D. McLellan et le Dr. Murphy sont nommés comme comité.

M. J. Read, M. P. P., dit que l'acte de redistribution ne s'applique pas à cette province. Nous avons droit à six représentants par l'acte de Confédération. Si nous sommes représentés selon la province de Québec, dans quelques années nous serons une nullité. La première bête a été faite en 1892, quand nous avons été privés d'un membre et que nous n'avons pas protesté. Si nous avions protesté alors, nous aurions défini la question, et aujourd'hui nous aurions nos six représentants et nous les retiendrions.

M. B. Gallant, M. J. A. dit que notre cause est bonne, meilleure que celle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement local fait tout en son pouvoir pour nous aider.

Le Rév. Père Burke dit que notre cause est entièrement différente de celle du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Il dit que si nos griefs sont amenés en cour, il nourrit guère d'espoir qu'ils soient améliorés; car l'acte B. N. A. ne sera pas interprétée comme nous la voyons aujourd'hui, mais comme elle est interprétée par le parlement. Il dit que sous le point de vue moral, Québec est la province par excellence. La population augmente ce qui montre la moralité d'un pays. Quant à la question de nous priver d'un autre représentant, tout homme doit protester énergiquement, et quand bien même il serait battu, s'il est irlandais, "kick again."

M. J. H. Bell lit la première résolution; dit ce que les délégués demandèrent à la conférence de Québec, montre que le rajustement de cette province quant à sa représentation ne doit avoir lieu que lorsque la population augmentera, car la conférence a accordé à cette province six membres pour une population de 95,000 âmes. Si en 1892 nous ne nous étions pas laissés aveugler, nous aurions protesté alors, et aujourd'hui nous ne nous trouverions pas en face du trouble où nous sommes. M. Bell ajoute: le seul moyen pour nous d'obtenir justice, c'est de porter notre cause à la cour du Canada, de là au conseil privé de l'Angleterre, et si nous échouons là, soumettre nos griefs au gouvernement britannique, priant celui-ci de modifier l'acte B. N. A. de manière à ce

que nous obtenions justice. Si nous n'étions jamais entrés en confédération nous n'aurions pas le trouble que nous éprouvons aujourd'hui et peut-être serions nous mieux.

Ici, notre représentant ayant été appelé hors de la salle, il nous est impossible de rapporter ce qui se passa à la suite, à cette assemblée. Ci suivent les résolutions adoptées:

Moved by John H. Bell and seconded by J. Albert Brennan: Whereas, at the conference held at Quebec in 1864, whilst the delegates from other provinces contended that if Prince Edward Island entered Confederation it must do so with a membership in the Commons based on the population of Quebec and a general unit of representation, on the hand our Island delegates insisted that six members two for each county, would be the only kind of representation that would suit our conditions, that any number less than six would give this province no sufficient status or influence of Ottawa, and that if we could not be admitted with that representation we would stay out of the union;

And Whereas, in 1873, during the discussion with the delegates of this province of the final terms of Confederation, the federal government contended that in as much as by our then population we were only entitled to a representation of five members, but our delegates insisted that our representation should be placed on a different footing from that of the other provinces and that it should be laid down as a principle, applicable to this Island that 95,000 of a population was sufficient to entitle us to a representation of six members;

And Whereas, the principle for which this province had always contended was finally agreed to by the federal government and embodied in our special terms of union;

And Whereas, that principle so agreed to was not limited in its application to any decade or other period of time, but was meant and intended to be absolute and permanent in its operation so long as we had 95,000 of a population;

And Whereas, with that understanding and subject to that agreement the question of Confederation with Canada was submitted to the people of the province by the Electorate and the union finally consummated;

And Whereas, up to the year 1892 this province retained its representation of six on the basis of having continuously a population of 95,000 and upwards, but in that year the federal parliament unjustly undertook to apply and did apply to our conditions the principle and so the number of our members was wrongfully from six to five;

And Whereas, in pursuance of the powers contained in an Imperial Statute passed in 1871, the Parliament of Canada recently added a large extent of territory to what in 1873 constituted the Province of Quebec, thereby increasing the population of that "pivotal" province, and increasing as well the unit of representation;

And Whereas, its enlargement of the boundaries of Quebec later in connection with making our representation of the Federal Parliament at its present session of a further reduction to four, such reduction being a manifest breach of faith with the people of this province, and a direct violation of the special terms as to representation that were made with us when we entered Confederation.

Moved by Dr. Murphy and seconded by B. D. McLellan: Whereas, by the proposed redistribution of 1903 it is contemplated that the representation of Prince Edward Island in the House of Commons be reduced to four members, and from the Premier's statement we infer that it is a basic principle, the county or municipal boundaries are to be adhered to if practicable;

And Whereas, in the Province of Prince Edward Island no municipal boundaries exist, and the principle is therefore inapplicable to our conditions;

And Whereas, Prince County has a population which exceeds the general unit of representation by about 10,000, and is only to be accorded one member;

Therefore Resolved that in the event of this province being reduced to four representatives in the Commons, this mass meeting of the electors of West Prince urges that the division for federal purposes be based on a more equitable adjustment than county lines.

And Whereas, it is necessary que des gens se déclarent catholiques ou protestants, et ne demeurent pas suspendus entre le ciel et la terre comme le cerceuil de Mahomet. 50 adultes reçoivent en ce moment l'instruction religieuse préalablement à leur abjuration. Quant à leurs enfants, ils seront suffisamment instruits, attendu que l'ancien curé (anglican) de Saint Michel, M. Evans, leur faisait apprendre le catéchisme du diocèse catholique de Westminster.

En France

On signale dans toute la France des tempêtes de neige et des gelées qui ont causé des dommages sérieux aux vignes, aux arbres fruitiers et aux plantes, en particulier dans les régions de Bordeaux et de Bourges.

Cette conversion d'une paroisse anglicane de Londres

Le correspondant londonnien de la Croix écrivait ce qui suit, en date du 25 février:

Le singulier phénomène que je vous ai signalé dans la paroisse Saint-Michel de Shoreditch continue à se produire et à attirer l'attention.

Jamais on n'avait assisté à pareil spectacle: une grande partie d'une paroisse anglicane suivant les offices dans une église catholique.

Dimanche dernier, encore environ 400 ritualistes assistaient à la messe et au salut à Sainte-Marie et Moorfields.

Cette situation cependant ne saurait se prolonger. De même qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, il est né-